

ARRETE DAJI/2018/SIGNATURE/N°04
portant délégation de signature du
Président de l'Université d'Aix-Marseille

à

Monsieur Hugues GIOVANNINI
Professeur d'Université
UFR Sciences

Le Président de l'Université d'Aix-Marseille

- Vu le Code de l'Education,
- Vu les statuts d'Aix-Marseille Université,
- Vu la délibération du conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 05 janvier 2016 portant élection de Monsieur Yvon BERLAND à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
- Vu l'élection de Madame Laurence MOURET, Directrice de l'UFR Sciences, à compter du 18 septembre 2017,

ARRETE

Article 1

En cas d'empêchement de Madame Laurence MOURET, **Monsieur Hugues GIOVANNINI** (PR) reçoit délégation afin de signer les actes relatifs à l'exécution budgétaire du Centre Financier 9520AESC pour les programmes de financements suivants :

- EUR 3D 52 F
- EUR 4D 52 F
- EUR 5D 52 F
- EUR 7M 52 F

ainsi que les ordres de mission lorsque la prise en charge financière des frais afférents est réalisée sur ledit centre financier pour les programmes de financements cités ci-dessus.
Il atteste du service fait.

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la signature par le Président de l'Université, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégant ou du délégataire.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est affiché de manière permanente dans les locaux de l'UFR, en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et dans les Services Centraux de l'Université, à la diligence de la Directrice Générale des Services.

Article 4

La Directrice Générale des Services et l'agent comptable sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Vu et pris connaissance

Le... 9/02/2018

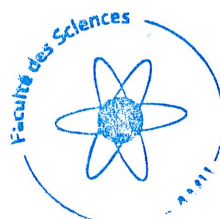
Les délégataires
Monsieur Hugues GIOVANNINI



Madame Laurence MOURET


La Doyenne


Laurence MOURET



Fait à Marseille, le 1^{er} février 2018

Le délégant


Yvon BERLAND
Président de l'Université d'Aix-Marseille